LA MANUFACTURE DES PYRAMIDES

17, rue de Liège 75009 PARIS



le 28/10/18 Acompte 2400 = 56

Le 24/10/18 Acompte 2000 = 56

Le 24/10/18 Acompte 2005 = 56

Le 24/10/18 Acompte 2005 = PALATINE

Le 7/01/19 Solde 640 = PALATINE

Le 11/02/18 Solde 640 = PALATINE

Paris, le 5 octobre 2018

42, rue Notre Dame de Lorette

FACTURE N° 201804

Période du 01/10/2018 au 31/12/2018

DESIGNATION	Montant HT		
Boutique : 17 rue de Liège - 75009 PARIS			
4ème trimestre 2018 Taxes foncières	6 000,00 € 700,00 €		
TOTAL HT TVA 20%	6 700,00 € 1 340,00 €		
TOTAL TTC	8 040,00 €		

en votre aimable règlement à réception à l'ordre de : La Manufacture des Pyramides

Coordonnées bancaires : IBAN FR76 3000 3018 7000 0200 0511 636

Conformément à la loi du 31/12/1992, tout règlement hors délais entraînera des intérêts de retard représentant 1.5 fois le taux d'intérêt légal.

Vos démarches

⇒ Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

□ Par courriel:

Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots gouv.fr

⇒ Par téléphone :

- Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service :

0 810 012 034* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2

- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnéés ci-dessous).

⇔ Sur place:

Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »):

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• Sur le paiement de votre impôt :

SIP PARIS 9E

9 RUE D'UZES 75074 PARIS CEDEX 02

Tél: 01 53 21 77 20 Courriel: sip.paris-9e@dgfip.finances.gouv.fr

Sur le montant de votre impôt :

CDIF PARIS 2 SECT.PARIS CENTRE 6 RUE PAGANINI

75972 PARIS CEDEX 20

Tél: 01 53 27 45 69 Courriel: cdif.paris2@dgfip.finances.gouv.fr

* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département: 754 PARIS

Commune: 109 PARIS 09

TF 2018	Commi	une	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes	Taxe ordures	Taxe	Total des
ux 2017	8,3	7%	%	%	5,13%	0,652%			cotisations
Taux 2018 8		7%	%	%	5,13%	0,647%			
Adresse	17 R	17 RUE DE LIEGE							
Base ①	3	3303			3286	3303	3249		
Cotisation		276							
Cotisation lissée	2	276			169				669
Adresse							202		
Base ①									
Cotisation									=
Cotisation lissée	2								
		276			169	22	202		669
Variation	+						% Chambra		Total des
	Commi	une	communes	communalité	additionnelle	spéciales	d'agriculture	GEMAPI	cotisations
Taux 2017		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2018		%•	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles Bases terres agricoles						,			
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
	Dé	Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base «État »						Droit proportionnel :			
Base «Collectivité»							Droit fixe :		
	Taux 2017 Taux 2018 Adresse Base ① Cotisation Cotisation lissée ② Adresse Base ① Cotisation Cotisation lissée ③ Cotisations 201 201 Variation Taux 2017 Taux 2018 Bases terres non agricoles Bases terres agricoles Cotisations 201 201 Variation Cotisation Cotisations 201 201 Variation Cotisations 201 201 Variation Cotisations 201 201 Variation	Taux 2017 Taux 2018 Adresse Base ① Cotisation Cotisation lissée ② Adresse Base ① Cotisation Cotisation Cotisation Cotisation Cotisation Cotisation Cotisation Cotisation Cotisation Cotisation Cotisation Cotisation Cotisation 2017 2018 Variation Commit Taux 2017 Taux 2018 Bases terres anon agricoles Bases terres agricoles Cotisations 2017 2018 Variation Dé	Adresse	Communes	Taux 2017 Taux 2018 Adresse Base ① Cotisation Cotisation lissée ② Cotisations 2017 2018 Commune Commune Commune Commune Commune Commune Commune Cotisation Commune Syndicat de communes Commune Communes Communes	Departement Departement	Collimine Communes Communalité Departement Spéciales S	Departement Departement Spéciales Spéciales	Communes

Suite à la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la part intercommunale de taxes foncières est perçue par la commune. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour et la taxe additionnelle spéciale annuelle lle-de-France pour

Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région lle-de-France s'élève à 181 370 387 €.

Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale

Dégrèvement « Habitation principale »

Dégrèvement JA « État »

Dégrèvement JA « Collectivité »

31

Références administratives : 754 51 021 014 109 109 D V